

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 18 (1880)
Heft: 37

Artikel: Les marins de la République
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avant qu'une longue expérience eût fait connaître la richesse de la vigne, elle était considérée comme propre à occuper seulement les espaces délaissés, et nos meilleurs, nos plus anciens vignobles sont encore assis sur des terres dont l'agriculture proprement dite ne pourrait tirer aucun parti. Sa culture est donc restée pendant très longtemps à l'état d'enfance dans la plupart des contrées où elle fut plantée. La méthode romaine et grecque, qui consistait à enlacer la vigne autour d'un échalas ou d'un arbre, a été peu pratiquée en Asie, où l'on préférerait la laisser ramper à terre.

Il est remarquable de constater qu'aucune culture n'a moins changé que celle de la vigne. Columelle décrivait, il y a 1800 ans, les diverses manières de conduire cette plante dans les provinces dépendantes de l'Empire romain, notamment dans les Gaules, et ces modes sont encore suivis dans ce pays aujourd'hui. Comme ils sont tous très différents de ceux pratiqués en Italie, on en peut déduire que la culture de la vigne existait dans le midi de la France avant l'occupation des Romains; car lorsqu'on transporte un végétal, on transporte aussi le système de culture auquel il était soumis dans le pays d'où on l'a tiré.

On peut conclure de ce qui précède que pendant des siècles la vigne qui existait sur nos coteaux, aujourd'hui si bien cultivés, a été livrée à l'état de nature; ici traînante et rampante, sans aucune élévation; là se soutenant d'elle-même sur sa tige, sans autre appui que son propre bois, ou les branches d'arbres voisins. Pour s'en convaincre, il n'y a, du reste, qu'à constater ce que cette culture était encore en 1833.

A cette époque, les deux tiers environ des vignes du Désaley, appartenant à la commune de Lausanne, étaient un chaos entremêlé de quelques cepssoutenus, partie au moyen d'échalas, partie traînant sur les roches roulées ou contre des parois de rochers, disputant la place aux ronces et aux fraises. La Municipalité sentit la nécessité d'étudier un système de terrassement pour améliorer cet état de choses; mais les travaux étaient menés si lentement que M. Félix Marcel, alors directeur des domaines de la ville, proposa de les accélérer. Cet avis fut adopté et un entrepreneur chargé de l'œuvre. Le travail fut terminé au bout de trois ans et eut pour résultat de magnifiques revenus versés dans la bourse communale.

De l'ancien état de choses du Désaley, il n'existe plus aujourd'hui que deux bâtiments restaurés, habités par les vigneronns, et dont les parties intéressantes sont les chapelles. Celle du Désaley d'Oron a perdu son caractère; des restes de peintures et de pierres de taille permettent seules de penser que ce petit bâtiment a servi à un culte.

A l'origine, ces bâtiments servaient de demeures aux moines dont nous avons parlé, et qui défrichaient le sol pour y planter la vigne. Chacun de ces bâtiments avait sa chapelle où un des religieux disait une messe quotidienne.

L. M.

Les marins de la République.

Nos lecteurs ont sans doute entendu maintes fois la chanson qui a pour titre : le *Vengeur*. A Lausanne, par exemple, au banquet de la Société des carabiniers ou dans d'autres fêtes populaires, qui n'a pas applaudi notre ami B., lorsque de sa belle et forte voix il répète ce refrain entraînant :

Les marins de la république

Montaient le vaisseau le *Vengeur* !

Mais bon nombre de personnes peut-être ne se souviennent pas des circonstances qui ont inspiré ces couplets; aussi croyons-nous devoir les rappeler, avec l'espoir qu'on les relira avec intérêt.

C'était en 1794, à cette époque terrible où la France, déchirée par la Révolution qui venait de conduire Louis XVI à l'échafaud, avait encore à lutter contre les puissances coalisées. A la frontière, les armées françaises rivalisaient d'efforts pour repousser l'étranger; à l'intérieur, le comité de salut public poursuivait le cours de ses impitoyables exécutions. Les girondins étaient fugitifs; deux cent mille suspects étaient incarcérés; le sang coulait dans toutes les villes; on détruisait les châteaux, les couvents, les églises; les monuments des arts étaient abattus; la terre manquait de bras pour la féconder et la disette venait s'ajouter aux fléaux qui désolaient la France; le peuple mourait de faim.

Un décret du 15 mars avait fixé la ration journalière de chaque habitant de Paris à une livre de pain, et décidé que l'ouvrier en recevrait à l'avenir une livre et demie; mais ce décret n'avait pas reçu d'exécution. Le 27, on vit une multitude de femmes furieuses assiéger la Convention et demander du pain. Le bois était à un prix excessif; les fontaines ayant gelé, l'eau se payait très cher, et, dans les rues, devenues le théâtre des scènes les plus tragiques, on avait vu des pères de famille scier leur bois de lit pour faire cuire les aliments de leurs enfants. Néanmoins, chose remarquable, cette agonie de tout un peuple ne l'avait point abattu; rien ne pouvait paralyser l'enthousiasme républicain; la nation française continuait à lutter au dedans et au dehors pour le triomphe de la liberté.

Au mois de mai, un grand convoi de grains venant des Etats-Unis était attendu en France. Et quelle attente !... C'était l'espérance et la vie qu'il apportait à des milliers de Français. Il fallait donc à tout prix le soustraire aux croiseurs anglais. Il n'avait pour escorte qu'un vaisseau portant le pavillon du contre-amiral Van Stabel, et les Anglais avaient disposé toute une escadre commandée par lord Howe pour lui barrer le passage : vingt-six vaisseaux et douze frégates.

Le comité de salut public ordonna à l'amiral Villaret-Joyeuse de quitter le port de Brest avec vingt-six navires. Il envoya cet ordre par le représentant Jean-Bon Saint-André, qui monta sur le vaisseau-amiral la *Montagne*.

« C'était une tâche pénible, a dit Jomini, d'aller à la rencontre de ces vétérans de l'Europe avec

une escadre novice et à laquelle il fallait apprendre, en voguant, les manœuvres nautiques ! »

Le vaisseau le *Vengeur* faisait partie de l'expédition. Construit à Brest en 1680, il avait donc plus d'un siècle en 1794, quand il termina sa glorieuse carrière.

Son capitaine avait nom : Renaudin ; c'était un de ces hommes de fer qui ne connaissent ni la peur, ni l'hésitation devant l'accomplissement d'un devoir. L'équipage du *Vengeur* (qui, en réalité, s'appelait : le *Vengeur du peuple*, comme on peut s'en assurer aux archives de la marine), se composait de 725 hommes.

Le récit de ces événements mémorables est une des pages les plus glorieuses de l'histoire de la Révolution française. Voici comment il nous ont été racontés tout récemment par le *Voltaire* à l'occasion du voyage de M. le président Grévy, acclamé avec enthousiasme par les marins français, dans le port de Cherbourg :

« La flotte républicaine sortit de Brest le 8 prairial. Le lendemain elle rencontra le gros de la flotte Anglaise, et la journée se passa en évolutions. Sur l'ordre de Jean-Bon Saint-André, l'escadre française attaqua le 10. Le combat dura neuf heures et montra dans toute sa splendeur le courage de nos marins. Nos équipages se composaient en majeure partie de volontaires, de paysans arrachés aux travaux agricoles, ou de jeunes enfants de Paris qui voyaient la haute mer pour la première fois !

Ce début de la bataille navale fut tout à notre avantage.

Vers le soir, un brouillard épais s'étendit sur l'Océan et ne se dissipa que le 13. Ce jour-là, dès les premières heures, la bataille recommença. Après une longue canonnade et plusieurs tentatives d'abordage, l'amiral Villaret-Joyeuse s'aperçut que sa ligne était menacée sur trois points. Bientôt, en effet, la ligne française fut coupée, grâce à une manœuvre oblique, alors toute nouvelle et qui devait, quelques années après, nous être fatale une fois de plus, dans les eaux de Trafalgar.

La frégate la *Montagne* fut rapidement enveloppée par six vaisseaux anglais auxquels elle tint tête pendant plus d'une heure :

« Elle soutint son nom, a dit dans son rapport l'amiral Villaret-Joyeuse ; jamais volcan n'avait vomi un torrent de feu comme ce vaisseau. »

Notre ligne rompue ne put se reformer et la bataille se changea en une série de combats où les vaisseaux se canonnaient par groupes, et presque bord à bord. L'*Achille*, commandé par le capitaine Villegris, était aux prises, avec quatre vaisseaux anglais. Le *Sans-Pareil*, commandé par Courand, combattit un moment contre sept !

L'*Impétueux*, que commandait Douville, avait tous ses mâts fauchés par les boulets ; et son capitaine, criblé de blessures et râlant sur le pont, exhortait encore, du geste, ses marins à aborder l'ennemi.

Mais, parmi tous ces héroïques équipages, celui du *Vengeur* allait montrer mieux encore ce que peut inspirer d'abnégation grandiose, l'amour profond de la patrie.

Au début de l'action, le *Vengeur*, déjà fort éprouvé dans la bataille du 10, avait combattu contre le *Brunswick*, vaisseau de haut bord, portant 120 canons, et contre le *Ramillies*, de 80 canons. En moins de deux heures, le *Brunswick*, malgré la supériorité de ses forces, avait été désarmé ; il avait perdu plus de la moitié de son équipage et un double incendie s'était déclaré dans ses batteries basses.

Quant au *Vengeur*, dont l'équipage considérait déjà le *Brunswick* comme sa proie, il était lui-même dévasté et faisait eau de toutes parts.

Un témoin peu suspect, le contre-amiral Griffith, qui assistait à cette bataille en qualité de lieutenant à bord du *Cullo-den*, écrivait le 17 septembre 1838 : « Il n'y avait pas un seul

point de la quille du *Vengeur* où l'on put placer une règle de deux pieds de long sans toucher deux trous de boulet. »

Malgré ce péril extrême, nos marins s'élancent sur le pont du *Brunswick*, dont une partie est en flammes et ils se mettent aux pompes pour sauver leur conquête ; mais deux vaisseaux anglais viennent renforcer le *Ramillies*, et voici le *Vengeur* entouré, pressé et comme écrasé par l'ennemi.

C'en est fait ; sa perte est certaine ; mais il faut qu'elle soit un exemple !

Le capitaine Renaudin, couvert de sang, les habits déchirés, terrible encore sur son banc, fait redoubler le feu de ses batteries. Les Anglais, frappés d'admiration, lui crient de se rendre :

— Feu ! et *Vive la République !* répond-il avec un geste de suprême défi.

A travers les mâts brisés et pendants, au milieu des voiles déchirées, la mort passe en hurlant, avec le feu, le plomb et le fer. Un tiers de l'équipage est mort ou blessé. Le vaisseau s'enfonce à vue d'œil. Renaudin fait recharger ses canons et tire une dernière bordée.

C'est la fin ! Le *Vengeur* va sombrer ; les canons sont à fleur d'eau ; les matelots clouent leur pavillon sur le vaisseau de peur qu'il ne tombe à l'eau et ne devienne la proie des ennemis. Une dernière fois ils déchargent leurs armes, puis se précipitent à l'avant du vaisseau qui surnage encore :

— *Vive la Nation ! Vive la République !*

C'est l'adieu suprême à la patrie. Ceux qui vont mourir la saluent !

Peu d'instants après, le *Vengeur* disparaissait dans les flots avec deux cent-six matelots, et les Anglais recueillaient dans leurs canots quelques-uns de ses défenseurs héroïques, notamment le brave Renaudin et son fils.

Le sang des héros avait rougi la mer ; la bataille était perdue, mais le convoi chargé de subsistances et qui ne comptait pas moins de cent seize navires, avait pu passer librement et jeter l'ancre au port de Brest !

« Nous nous sommes battus pour sauver le convoi et nous l'avons sauvé, écrivait le lendemain Jean-Bon Saint-André à sa femme. Notre combat est donc la victoire la plus belle que nous puissions remporter, puisqu'elle assure la subsistance du peuple. »

Sur la proposition de Barrère, la Convention décréta que des secours seraient donnés aux veuves des marins du *Vengeur* et que la nation adopterait leurs enfants.

En 1850, on apprit que sept marins du *Vengeur* vivaient encore en Bretagne et en Saintonge et le président de la République leur accorda la croix de la légion d'honneur le 9 février de la même année.

A la fin du règne de Louis-Philippe, un chansonnier populaire, Charles Gilles, composa sur ce drame maritime la chanson dont nous avons parlé au début de cet article, et qui eut un succès vraiment populaire. »

Onna vesita tsi lo cousin.

Dein lo veladzo on ne fâ diéro dè vesitès, po cein qu'on sè vâi trào soveint et qu'on n'a pas lezi d'allâ batollhi per tsi lè dzeins. Et pi d'allieu, lè z'hommo n'ont-te pas la fordze, la fretéri et lo coumon, iô l'ont bin l'ocajon dè sè devesà ; et la demeindze la véprào vont-te pas prào djuî ai gueliès ! Po lè fennès lâi a lo for et surtot lo borné, iô on ein vâi jamé iena bin grand teimps soletta. Lè djeinès dzeins, valets et felhiès, sè vont promenâ ti dè beinda la demeindze, po couilli dâi friès, dâi z'alognès et dâi mâorons, et quant fâ poue, sè vont reduirè dein 'na grandze, iô djuont à « pigeon vôle, » âo bin à « catse bin que te l'as, que te ne l'as pas. » Et dinsè qu'est-te qu'on a onco fauta dè sè fèrè dâi vesitès ? N'ia què lè fennès qu'ein fariont